

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frank GUILLAUX *ayant donné pouvoir à Monsieur Mickaël VALLÉE*, Madame Louise MOREAU, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD et Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL,

ABSENTS : Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David ÉVAIN

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	23
Votants	25

DCM n°193/2022 - T193 - 8.4.1

Création de liaisons douces - présentation du projet au stade AVP (études d'avant-projet) pour trois liaisons de la première tranche - avis

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

La première tranche du programme de liaisons douces porte sur les itinéraires suivants :

- liaison 01 : SAINT-MARS-LA-JAILLE - rue d'Ancenis / lieu-dit La Haute Harie,
- liaison 02 : MAUMUSSON - rue des Hêtres / rue de la Mairie,
- liaison 03 : MAUMUSSON - plan d'eau La Fontaine aux Merles / lieu-dit La Coire,
- liaison 04 : SAINT-MARS-LA-JAILLE - rond-point du Château / écocyclerie « Trocants ».

La faisabilité de la liaison 04, étant soumise à une décision préfectorale relative au respect de la Loi sur l'Eau du fait de la présence d'une zone humide sur l'itinéraire, n'a pas été intégrée au dossier avant-projet remis par le cabinet BOURGOIS, dossier présenté en commission communale aménagement du territoire le 06 octobre 2022.

Pour les liaisons 01,02 et 03 et dans le cadre des études avant-projet faisant l'objet de la tranche ferme de la mission de maîtrise d'œuvre, le cabinet BOURGOIS a rendu un dossier qui permet :

- de préciser les plans d'ensemble de l'aménagement et des profils de voirie,
- de fixer l'aspect général des aménagements avec des propositions concernant les espaces verts, la signalétique et le mobilier urbain,
- d'établir une estimation du coût prévisionnel des travaux.

L'estimatif remis par le maître d'œuvre chiffre à 501 824,50 euros HT, soit 602 189,40 euros TTC, l'aménagement des trois liaisons douces précitées selon la répartition suivante :

Itinéraire	Estimatif AVP (HT)	Estimatif AVP (TTC)
Liaison 01	145 269,50 euros	174 323,40 euros
Liaison 02	146 127,50 euros	175 353,00 euros
Liaison 03	210 427,50 euros	252 513,00 euros
TOTAL	501 824,50 euros	602 189,40 euros

La commission communale aménagement du territoire, réunie le 06 octobre 2022, a proposé les plans et l'estimatif remis par le maître d'œuvre en intégrant cependant les demandes de modifications suivantes pour le stade PRO (études de projet) :

- liaison 01 - modification concernant la place de stationnement au niveau du carrefour avec le hameau La Harie,
- liaison 02 - modification de l'itinéraire au niveau de la rue des Hêtres de façon à réutiliser la piste cyclable existante et confirmation du passage sur la parcelle cadastrée section D numéro 22,
- liaison 03 - ajout d'une haie côté champs.

L'avis du Département de Loire-Atlantique est sollicité, en particulier pour l'aménagement de la liaison 03 impliquant une traversée piétonne de route départementale hors agglomération.

L'ensemble des pièces du projet a été transmis par courriel aux élus le 12 octobre 2022.

Monsieur MARQUIS demande si la commune bénéficierait de subventions pour le financement de ce projet. Monsieur le Maire répond que oui.

Madame TERRIEN demande dans quel délai la liaison vers l'écocyclerie « Trocantons » pourra être réalisée. Monsieur LÉPICIER répond que la solution de compensation de la zone humide devra être actée au préalable.

Concernant les acquisitions et les échanges de foncier, Monsieur le Maire et Monsieur LÉPICIER font un point. Monsieur LÉPICIER précise que les négociations en cours concernant la liaison vers la rue des Hêtres sont compliquées, notamment en ce qui concerne le prix proposé du fait d'une acquisition de foncier par la commune historique de MAUMUSSON en 2010 à un prix jugé très élevé.

Madame RIOU demande quelle solution va être trouvée pour le problème de stationnement sur le projet de liaison douce vers la Haute Harie. Monsieur LÉPICIER dit que deux solutions sont envisageables, dont la création d'une place de stationnement en partie privée.

Vu la délibération numéro 117/2022 en date du 21 juin 2022 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de la première tranche du programme de liaisons douces de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE ;

Considérant l'avis émis par les membres de la commission communale aménagement du territoire réunis le 06 octobre 2022,

Sous réserve de l'avis du service aménagement du Département de Loire-Atlantique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de création des liaisons douces 01, 02 et 03 au stade AVP (études d'avant-projet) tel que présenté ;
- **APPROUVE** les demandes de modification à prendre en compte par le maître d'œuvre au stade PRO (études de projet) formulées par les membres de la commission communale aménagement du territoire ;

- **ARRÊTE** le coût prévisionnel des travaux à la somme de 501 824,50 euros HT, soit 602 189,40 euros TTC, au stade AVP pour les liaisons 01, 02 et 03, hors Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 25 octobre 2022

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
David ÉVAIN**



Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
ID : 044-200078079-20221018-DCM193_2022-DE

